



# J'aime Madagascar

Rapport annuel 2019-20



# Nos projets

## Rapport final eau potable

L'année 2019 a été pour nous l'occasion de boucler un cycle d'investissement dans l'équipement de potabilisation de l'eau dans 16 villages.

Dans la région d'Amoron'ny Mania, la majorité des villages ne possèdent pas de bornes fontaines. La population (plus de 80%) est contrainte à puiser de l'eau dans la rivière, les petits ruisseaux et les puits artificiels.

Dans cette région, les maladies liées à l'eau restent la deuxième cause de mortalité. L'eau est fortement polluée à cause de l'absence de traitement des eaux usées. L'infestation de l'eau entraîne des maladies telles que les bilharzioses, les infections cutanées, les diarrhées, la dysenterie.

Le nombre de bénéficiaires cibles du projet est de 1000 familles de 6 personnes par village soit un total de plus de 96'000 personnes ou 16'000 familles.

Tous les interviewés ont reconnu les bienfaits du système de potabilisation de l'eau à domicile, qui a grandement influé sur la diminution drastique des maladies liées à l'eau dans leur village.

Nos études montrent que le taux de diarrhées a enregistré dans la région une baisse en moyenne de 50 à 60% entre 2015 et 2018.

## Centre de santé à Agnaramaïke

En attente d'une solution pérenne, notre association a participé au financement du fonctionnement du centre de santé.

# Comptes 2019-2020

En 2019 et 2020 nous n'avons pas récolté de nouveaux dons et nous sommes concentrés sur la finalisation des projets en cours. En 2020, du fait du COVID, nous n'avons pas commencé de nouveaux projets.

## Résultats

| <b>RECETTES</b>     | <b>2019</b>       | <b>2020</b>      |
|---------------------|-------------------|------------------|
| Recettes propres    | 0,00              | 0,00             |
| Dons et cotisations | 0,00              | 0,00             |
| <b>CHARGES</b>      |                   |                  |
| Projets             | 17 570,00         | 730              |
| Communication       | 898,00            | 0                |
| Autres charges      | 0                 | 0                |
| Frais               | 659,41            | 892,25           |
| <b>RESULTAT</b>     | <b>-19 127,41</b> | <b>-1 622,25</b> |

## Bilan

| <b>ACTIFS</b>     |          | <b>18 850,15</b> | <b>17 227,90</b> |
|-------------------|----------|------------------|------------------|
| Actifs circulants | CCP      | 18 850,15        | 17 227,90        |
|                   |          |                  |                  |
| <b>PASSIFS</b>    |          | <b>18 850,15</b> | <b>17 227,90</b> |
| Fonds propres     |          |                  |                  |
|                   | Report   | 25 561,81        | 18850,15         |
|                   | Exercice | -19 127,41       | -1622,25         |



# Droits humains

Notre association travaille depuis plus de 19 ans dans le domaine des droits humains à Madagascar.

Nous représentons régulièrement la société civile auprès des instances de l'ONU en charge d'évaluer la situation des droits de l'Homme.

En novembre 2019, à l'occasion de la présentation de la revue périodique universelle, organisée sous les auspices du Conseil des droits de l'Homme, nous avons invité trois représentants d'organisations malgaches à présenter leur rapport lors d'un événement organisé pour sensibiliser les États membres.

## Accaparement des terres

### CADRE LEGAL QUI REGIT LES STATUTS DES TERRES à MADAGASCAR

Ordonnance n° 62-023 du 19 septembre 1962 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique à l'acquisition amiable de propriétés immobilières par l'Etat ou les collectivités publiques secondaires et aux plus-values foncières

Loi 2008-014 du 23 Juillet 2018 Sur le Domaine privé de l'Etat, des collectivités décentralisées et des personnes morales de droit public

Décret No 2010-233 du 20 Avril 2010 fixant les modalités d'application de la Loi 2008-014 du 23 Juillet 2018 Sur le Domaine privé de l'Etat, des collectivités décentralisées et des personnes morales de droit public

### CE CADRE LEGAL DOIT ETRE REVU POUR MIEUX PROTEGER LES PROPRIETES PRIVES

En d'autres termes, les causes d'utilité publique ne devrait pas être décidé unilatéralement par l'Etat au détriment des communautés

J'AIME MADAGASCAR  
15 rue des Savoises  
1205 Genève  
(Suisse)

CCP 17-663809-1  
[www.jaimemadagascar.ch](http://www.jaimemadagascar.ch)  
[info@jaimemadagascar.ch](mailto:info@jaimemadagascar.ch)

M<sup>me</sup> BAKOLINIRINA  
RAMANANKILANA

M. ÖZDEN



Il n'y a pas un monde développé  
un monde sous-développé,  
mais un seul monde mal développé